



Vivez l'aventure de **l'écriture** et de **la lecture** coopératives

# Règlement

## Article I

Cette action est strictement réservée aux Coopératives Scolaires et aux Foyers Coopératifs de l'OCCE, qui doivent écrire ou apprécier collectivement un livre. La classe entière (tous niveaux confondus) s'inscrit en tant qu'« auteur » et/ou en tant que « lecteur » au cours de deux sessions d'inscriptions distinctes. L'inscription des auteurs précédera et permettra l'inscription des lecteurs.

## Article II

Les inscriptions se font exclusivement par internet à partir du lien : <http://www2.occe.coop/etamine-ecriture-lecture-collectives>

## CLASSES-AUTEURS

### Article III

Les écrits de tous types, genres, et thèmes, en langue française, peuvent être au format papier ou numérique. Cette donnée est à renseigner au moment de l'inscription en tant que classe auteur. Ils doivent répondre aux critères suivants :

Pour tous :

#### Mentions obligatoires :

- titre ;
- coordonnées de la Coopérative Scolaire ou du Foyer Coopératif ;
- noms et prénoms des auteurs et de l'enseignant responsable
- Indication du niveau des élèves.
  - Premier degré, (cycle 1, cycle 2, cycle 3)
  - Etablissements spécialisés
  - Second degré.
- Inclure dans le livre quel que soit son format, papier ou numérique, la fiche signalétique envoyée par les responsables de l'action. Cette fiche est très importante car elle permet d'identifier les classes.

#### Pour le format papier:

- Dimensions : maximum 21 x 29,7 (A4)
- Poids : maximum 1000 g
- Tirage : tous moyens de reproduction
- Reliure : solide

## Article IV

La participation implique que le livre réalisé soit l'aboutissement d'un travail collectif.

Cinq exemplaires identiques du livre doivent être réalisés :

- Au minimum et dans tous les cas, un exemplaire numérique doit parvenir à l'adresse [etamine@occe.coop](mailto:etamine@occe.coop) pour la Fédération nationale ;

Parmi les destinataires, il faudra ajouter

- l'association départementale OCCE,
- les comités de lecture dont les coordonnées vous seront indiquées à l'issue des inscriptions,
- Un autre exemplaire papier pour les classes auteurs produisant un objet réel fera partie d'un envoi direct à la classe lectrice qui lui sera attribuée.

Aucun exemplaire de la production ne sera retourné aux participants. Conformément au Code de la propriété intellectuelle, une cession des droits d'auteurs pourra être demandée à l'enseignant de la classe, d'une part, et aux représentants légaux des élèves participant en tant qu'auteurs à l'action «étamine», d'autre part.



## COMITÉS DE LECTURE

### Article V

Chaque livre sera lu et apprécié collectivement par son ou ses comité(s) de lecture. Chaque comité renverra sa fiche de retour à la classe-auteur en mettant en copie [etamine@occe.coop](mailto:etamine@occe.coop)

Des outils d'aide à la critique littéraire sont disponibles sur le site internet de l'OCCE.

## Chantier «Étamine» JEUNES AUTEURS ET LECTEURS DE L'OCCE

### Article VI

Il est constitué d'adultes, membres actifs de l'OCCE, et peut inviter toute personne dont la compétence ou l'intérêt pour l'action s'avérerait utile. Il veille à l'application du règlement. Il se réserve le droit de modifier, de suspendre, voire d'annuler cette opération à tout moment.

## INSCRIPTION

### Article VII

L'inscription à Étamine - Jeunes auteurs et lecteurs de l'OCCE entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### Article VIII

Toutes les classes inscrites recevront un certificat de participation ; les classes auteurs recevront un exemplaire de la production réalisée à l'issue de l'action nationale.